



# Ministère des Finances Canada

Budget des dépenses  
2001-2002

Partie III – Rapport sur les plans et les priorités

Canada

## Les documents budgétaires

Chaque année, le gouvernement établit son Budget des dépenses, qui présente l'information à l'appui des autorisations de dépenser demandées au Parlement pour l'affectation des fonds publics. Ces demandes d'autorisations sont présentées officiellement au moyen d'un projet de loi de crédits déposé au Parlement. Le Budget des dépenses qui est déposé à la Chambre des communes par la présidente du Conseil du Trésor, comporte trois parties :

**Partie I – Le Plan de dépenses du gouvernement** présente un aperçu des dépenses fédérales et résume les rapports entre les principaux éléments du Budget principal des dépenses et le Plan de dépenses (qui figure dans le budget).

**Partie II – Le Budget principal des dépenses** étaye directement la *Loi de crédits*. Le Budget principal des dépenses énonce les autorisations de dépenser (crédits) et les sommes à inclure dans les projets de loi de crédits que le Parlement doit adopter afin que le gouvernement puisse mettre en applications ses plans de dépenses. Les Parties I et II du Budget des dépenses sont déposées simultanément le 1er mars ou avant.

**Partie III – Le Plan de dépenses du ministère** est divisé en deux documents :

- 1) **Les rapports sur les plans et les priorités (RPP)** sont des plans de dépenses établis par chaque ministère et organisme (à l'exception des sociétés d'État). Ces rapports présentent des renseignements plus détaillés au niveau des secteurs d'activité et portent également sur les objectifs, les initiatives et les résultats prévus; il y est fait également mention des besoins connexes en ressources pour une période de trois ans. Les RPP contiennent également des données sur les besoins en ressources humaines, les grands projets d'immobilisations, les subventions et contributions, et les coûts nets des programmes. Ils sont déposés au Parlement par la présidente du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables des ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Ces documents doivent être déposés au plus tard le 31 mars, pour renvoi aux comités qui font ensuite rapport à la Chambre des communes conformément au paragraphe 81(4) du Règlement.
- 2) **Les rapports ministériels sur le rendement (RMR)** rendent compte des réalisations de chaque ministère et organisme en fonction des attentes prévues en matière de rendement qui sont indiquées dans leur RPP. Ces rapports sur le rendement, qui portent sur la dernière année financière achevée, sont déposés au Parlement en automne par la présidente du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables pour les ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Le Budget des dépenses, de même que le budget du ministre des Finances, sont le reflet de la planification budgétaire annuelle de l'État et de ses priorités en matière d'affectation des ressources. Ces documents, auxquels viennent s'ajouter par la suite les Comptes publics et les rapports ministériels sur le rendement, aident le Parlement à s'assurer que le gouvernement est dûment comptable de l'affectation et de la gestion des fonds publics.

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, représentée par  
le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, 2001

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la  
poste auprès des Éditions du gouvernement du Canada (TPSGC)  
Ottawa (Canada) K1A 0S9

Téléphone : 1-800-635-7943  
Site Internet : <http://publications.tpsgc.gc.ca>

No. de catalogue BT31-2/2002-III-54

ISBN 0-660-61484-7

# **Ministère des Finances Canada**

## **Rapport sur les plans et les priorités**

**Budget des dépenses  
2001-2002**



Paul Martin  
Ministre des Finances

# Table des matières

<b>Section I :</b>	<b>Message du Ministre.....</b>	<b>1</b>
<b>Section II :</b>	<b>Vue d'ensemble du Ministère.....</b>	<b>3</b>
	1. Mandat, mission et groupes clients .....	3
	2. Organisation du Ministère.....	5
	2.A Organisation du Ministère : Secteurs d'activité .....	5
	2.B Organisation du Ministère : Structure des directions.....	8
	2.C Effectif du Ministère .....	8
	3. Cadre de planification .....	11
	4. Dépenses prévues du Ministère .....	11
<b>Section III :</b>	<b>Plans, résultats et activités du Ministère.....</b>	<b>13</b>
	Résumé des engagements à l'égard des résultats clés .....	13
<b>Section IV :</b>	<b>Initiatives horizontales.....</b>	<b>23</b>
	Initiatives législatives et réglementaires.....	23
	Stratégie de développement durable .....	27
	Gouvernement en direct.....	28
<b>Section V :</b>	<b>Renseignements financiers .....</b>	<b>29</b>
<b>Section VI :</b>	<b>Autres renseignements .....</b>	<b>35</b>
	Rapports législatifs et ministériels.....	35
<b>Annexe :</b>	<b>Correspondance entre les résultats clés et les secteurs d'activité.....</b>	<b>37</b>

## Section I : Message du Ministre



L'honorable Paul Martin, C.P., député

À titre de ministre fédéral qui a la responsabilité première de la situation financière et des politiques axées sur le développement économique et la croissance de l'État, le ministère des Finances Canada appuie directement les efforts déployés par le gouvernement pour donner à tous les Canadiens la possibilité d'accroître leur niveau de vie et de bénéficier d'une meilleure qualité de vie.

Ces dernières années, grâce à la détermination des Canadiens et des Canadiennes, l'application de mesures de planification économique et budgétaire prudentes a permis d'asseoir les finances publiques sur une base solide. Au même moment, le gouvernement a augmenté les crédits consacrés à un certain nombre de programmes sociaux clés et a allégé considérablement le fardeau fiscal des particuliers et des entreprises. Le gouvernement tient en outre à ce que le Canada demeure un chef de file de l'économie du savoir grâce à des investissements accrus, tant dans les compétences et le savoir, que dans la recherche et le développement.

L'économie canadienne a profité d'une longue période de croissance peu inflationniste et de chômage réduit. À la fin de 2000, le produit intérieur brut du Canada avait connu 21 trimestres consécutifs de croissance et le pays affichait son plus bas taux de chômage en 25 ans. Ce dynamisme augure bien mais, compte tenu d'un ralentissement possible de l'économie américaine, le Canada ne doit pas faire preuve de complaisance.

Le ministère des Finances continuera d'assortir la position économique et budgétaire du gouvernement d'une marge de prudence afin de composer avec les situations imprévues. Une planification prudente, doublée d'efforts soutenus visant à réduire notre dette nationale, permettra au gouvernement de respecter ses engagements, aujourd'hui et demain. Dans le cadre de son examen annuel de l'économie du pays, le Fonds monétaire international fait remarquer que « le solide cadre stratégique ainsi instauré a mis l'économie, tant réelle que financière, dans la position voulue pour contrer, le cas échéant, les conséquences de nouveaux bouleversements économiques majeurs, dont un ralentissement de la croissance aux États-Unis ».

Nous devons aussi continuer de gérer l'interdépendance accrue des pays au sein du système financier international. Étant au nombre des membres fondateurs du G-20 qu'il préside, le Canada continue de collaborer avec les autres grands pays industrialisés et les organismes financiers internationaux pour promouvoir la stabilité financière à l'échelle planétaire.

Les fonctionnaires dévoués du ministère des Finances continueront donc de gérer efficacement les deniers publics pour que les Canadiens et les Canadiennes bénéficient d'un meilleur niveau de vie.



## Section II : Vue d'ensemble du Ministère

### 1. Mandat, mission et groupes clients

#### Mandat

Le but fondamental du Ministère des Finances Canada est d'aider le gouvernement à élaborer et à mettre en œuvre des politiques et des programmes économiques, sociaux et financiers qui favorisent une croissance solide et durable. En qualité d'organisme central, le Ministère est la principale source d'analyse et de conseils sur les retombées économiques, budgétaires, sociales et fiscales des grandes priorités du gouvernement.

Outre qu'il prépare le budget, le Ministère élabore la politique et la législation fiscales et tarifaires, gère les emprunts du gouvernement fédéral sur les marchés financiers, administre les principaux transferts de fonds fédéraux aux provinces et aux territoires, élabore la politique de réglementation du secteur financier du pays et représente le Canada au sein des institutions financières internationales.

Ces fonctions obligent le Ministère à suivre et à étudier le rendement de l'économie canadienne sur le plan de la production et de la croissance, de l'emploi et du revenu, de la stabilité des prix et de la politique monétaire ainsi que de l'évolution structurelle à long terme. Le Ministère porte également une grande attention aux fluctuations du marché financier, au commerce et aux autres questions économiques internationales qui influent sur le rendement de l'économie canadienne et sur la capacité concurrentielle du Canada.

#### Mission

Le Ministère a pour mission d'aider le ministre des Finances et le secrétaire d'État (Institutions financières internationales) à s'acquitter de leurs fonctions essentielles et de leurs responsabilités légales :

- en fournissant les meilleurs conseils et analyses possibles sur les questions d'ordre économique, social et financier;
- en exécutant les décisions du gouvernement avec efficacité et en temps opportun;
- en faisant connaître le plus clairement possible, dans l'administration fédérale et à l'extérieur, les décisions du gouvernement;
- en communiquant efficacement les points de vue des intervenants dans l'économie de toutes les régions du Canada;
- en maintenant des systèmes d'appui et des programmes de développement de haute qualité afin de pouvoir s'acquitter de ces fonctions.

## Groupes clients

Le Ministère fournit des services aux groupes clients suivants :

- **Le gouvernement, le Cabinet et le Conseil du Trésor** – en fournissant des analyses, des conseils et des recommandations sur les affaires économiques, sociales et financières du Canada, de même que sur la fiscalité. Le Ministère doit également donner des instructions en ce qui concerne la rédaction des mesures législatives dans ces domaines.
- **Les comités de la Chambre des communes et du Sénat** – en étant le principal promoteur de projets de loi à caractère fiscal et financier, et en leur faisant suivre les étapes du processus parlementaire.
- **Le Parlement, le public et les groupes d'intérêts du Canada** – en appuyant le programme élargi d'information et de consultation du public qui vise notamment à fournir des renseignements factuels de base aux Canadiens et aux Canadiennes sur les grandes questions économiques, financières et fiscales, de manière à faciliter une large participation à un processus de consultations plus ouvert et plus vaste.
- **Les ministères, les organismes et les sociétés d'État** – en contribuant activement à favoriser la coordination et l'harmonisation de toutes les initiatives fédérales qui influent sur l'économie, le secteur financier et les marchés financiers.
- **Les gouvernements provinciaux et territoriaux** – en travaillant en permanence à améliorer la coopération à l'égard des questions touchant les transferts, la situation budgétaire, la fiscalité et le secteur financier afin que toutes les administrations abordent les questions d'intérêt commun de façon concertée, et en collaborant avec les provinces et les territoires à titre de gestionnaires conjoints du Régime de pensions du Canada (RPC) pour qu'il demeure financièrement solide et stable.
- **Les intervenants dans le marché financier** – en cherchant, avec les intervenants dans le marché, à améliorer les méthodes de gestion de la dette et à favoriser le bon fonctionnement du marché des titres du gouvernement du Canada, de même qu'en veillant à ce que les acheteurs de titres émis par le gouvernement du Canada soient bien informés de la conjoncture économique et de la situation financière.
- **La communauté économique et financière internationale** – en élaborant la politique du Canada à l'égard de la Banque mondiale, du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD); en négociant des conventions fiscales avec nos partenaires; et en représentant le Canada dans diverses instances internationales comme le G-7.
- **La communauté commerciale internationale** – en assumant la responsabilité de la politique économique du Canada en matière d'importations, notamment la législation sur le *Tarif des douanes*, les recours commerciaux et le commerce des services financiers, et en participant à des forums sur le commerce international, comme l'Organisation mondiale du commerce ou l'OMC, et à des négociations connexes touchant le commerce, la politique sur les importations, les services et l'investissement.



## 2. Organisation du Ministère

Le Ministère exerce ses activités en application des articles 14 à 16 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, qui prévoient que le Ministre a la responsabilité de « la gestion du Trésor et la surveillance, le contrôle et la direction de toutes questions relatives aux affaires financières du Canada que la loi n'assigne pas au Conseil du Trésor ou à quelque autre ministre ».

### 2.A Organisation du Ministère : Secteurs d'activité

Voici les objectifs des différents secteurs d'activité pour chacun des trois programmes ministériels :

#### Programme des politiques économique, sociale et financière

##### ● Secteur d'activité Politiques et conseils

**Objectif :** Élaborer des politiques appropriées et fournir des conseils judicieux concernant la situation économique, sociale et financière, ainsi que le programme d'action du gouvernement.

**Description :**

- Politiques économique et fiscale : les perspectives économiques et financières nationales et internationales, le cadre financier global du gouvernement, le plan des dépenses, l'affectation des ressources et le cadre global de la politique économique du gouvernement;
- Finances et échanges internationaux : plus particulièrement dans le contexte des droits à l'importation, des recours commerciaux, de l'investissement direct étranger, de la coopération économique, du financement des exportations, de l'aide au développement international et des relations financières internationales, y compris le G-7 et le G-20;
- Politique de l'impôt : l'élaboration et l'évaluation des politiques et de la législation fiscales fédérales concernant l'impôt sur le revenu et les taxes d'accise et de vente;
- Politique du secteur financier : la gestion de la dette, de l'encaisse et des réserves du gouvernement, la législation applicable aux institutions financières fédérales, l'approbation des opérations, les initiatives de lutte contre le blanchiment de fonds, les questions financières, les investissements et les emprunts des sociétés d'État, des ministères et des organismes, ainsi que les enjeux liés au financement de la nouvelle économie du savoir;
- Relations fédérales-provinciales et politique sociale : les relations financières et économiques fédérales-provinciales, de même que la politique sociale et les programmes sociaux du Canada;
- Développement économique et finances intégrées : les conséquences économiques, budgétaires et financières des politiques et des programmes microéconomiques du gouvernement, y compris les prêts, les placements et les garanties de l'État, sur les propositions d'appui de grands projets ou d'initiatives de restructuration de sociétés émanant du secteur privé, de même que la gestion et, le cas échéant, la privatisation des sociétés d'État et d'autres actifs de l'État;
- Consultations et communications : les stratégies et les initiatives de communication à toutes les étapes de l'élaboration de la politique; de vastes consultations pour permettre au Ministre et au Ministère de connaître le point de vue du public au sujet des options stratégiques.

**● Secteur d'activité Organismes financiers internationaux**

**Objectif :** Administrer de façon responsable les souscriptions du Canada aux organismes financiers internationaux et les obligations qui s'y rattachent.

**Description :**

- Paiements à des organisations comme l'Association internationale de développement (AID), la Facilité de réduction de la pauvreté et de croissance (FRPC) et la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD);
- Subventions et contributions accordées aux pays débiteurs du monde conformément aux dispositions du Club de Paris;
- En qualité de représentant du Canada au sein du conseil de ces institutions, assurer une utilisation efficiente des ressources pour favoriser la croissance et le développement équitable de l'économie mondiale.

**● Secteur d'activité Monnaie canadienne**

**Objectif :** Financer la production et la distribution de pièces de monnaie canadienne.

**Description :**

- Paiements à même le Trésor à la Monnaie royale canadienne pour la production et la distribution de pièces de monnaie canadienne de circulation pour répondre aux besoins de l'économie canadienne;
- Vente de pièces à des institutions financières à leur valeur nominale, le produit de leur vente étant versé au Trésor.

**● Secteur d'activité Administration générale**

**Objectif :** Administrer le Ministère de manière efficace et efficiente.

**Description :**

- Gestion ministérielle efficace;
- Conseils stratégiques en communications;
- Appui opportun en matière d'affaires publiques;
- Conseils juridiques judicieux;
- Expertise et systèmes efficaces en matière de ressources humaines, de technologie de l'information, de sécurité et d'administration.

## Programme du service de la dette publique

### ● Secteur d'activité Frais d'intérêt et autres coûts

**Objectif :** Financer les frais d'intérêt et de service de la dette publique ainsi que le coût des émissions autres que celles effectuées sur le marché de détail, selon les besoins; assurer au gouvernement un financement stable à faible coût; et maintenir le bon fonctionnement du marché des titres émis par le gouvernement du Canada.

**Description :**

- Gestion du programme d'emprunts du gouvernement (le Ministère travaille en étroite collaboration avec la Banque du Canada à tous les aspects de la gestion de la dette. La Banque du Canada est l'agent financier officiel du gouvernement fédéral en ce qui concerne les opérations relatives à la dette, et elle fournit des conseils touchant la stratégie globale sur la dette).

*NOTA :* Les frais d'intérêt liés aux titres au détail sont inclus dans les dépenses du présent secteur d'activité, tandis que les frais d'émission de ces titres sont inclus dans le secteur d'activité Placements Épargne Canada décrit ci-dessous.

### ● Secteur d'activité Placements Épargne Canada (PEC)

**Objectif :** Veiller au financement du gouvernement fédéral conformément à son plan financier en maintenant un juste équilibre entre les considérations de coût, de risque et de marché; faire que la dette fédérale soit composée dans une proportion raisonnable et viable de titres au détail afin d'avoir un large bassin de détenteurs de titres fédéraux; et offrir une gamme de produits attrayants dont tous les Canadiens profiteront.

**Description :**

- En tant qu'organisme de service spécial relevant du sous-ministre des Finances, Placements Épargne Canada conçoit et commercialise des instruments non négociables comme les Obligations d'épargne du Canada (OEC) et les Obligations à primes du Canada (OPC), que les Canadiens peuvent souscrire directement, par l'intermédiaire de leur employeur ou en collaboration avec les institutions financières.

## Programme fédéral de transferts aux provinces

<p><b>Secteur d'activité Paiements de transfert</b></p> <p><b>Objectif :</b> Effectuer des paiements de transfert conformément aux lois ayant trait au Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (TCSPS), la péréquation et les autres transferts, et conformément aux ententes sur le financement global des territoires.</p> <p><b>Description :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>● Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux : les paiements aux provinces sont effectués conformément aux lois et comprennent des points d'impôt et des droits en espèces.</li><li>● Péréquation fiscale : les paiements aux provinces sont calculés à l'aide de formules précises prévues dans des lois et des règlements.</li><li>● Financement global des territoires : les paiements aux administrations territoriales sont calculés à l'aide de formules prévues dans les ententes fédérales-territoriales.</li><li>● Autres paiements de transfert : les fonds sont fournis aux administrations provinciales, ou prélevés auprès de celles-ci, aux termes de diverses autorisations législatives.</li></ul>
--

## 2.B Organisation du Ministère : Structure des directions

Les trois programmes susmentionnés et les secteurs d'activité qui s'y rattachent relèvent de six directions stratégiques appuyées par la Direction des consultations et des communications, la Direction des services juridiques et la Direction des services ministériels. La structure organisationnelle du Ministère qui figure à la page 10 indique les responsabilités de chaque secteur d'activité.

## 2.C Effectif du Ministère

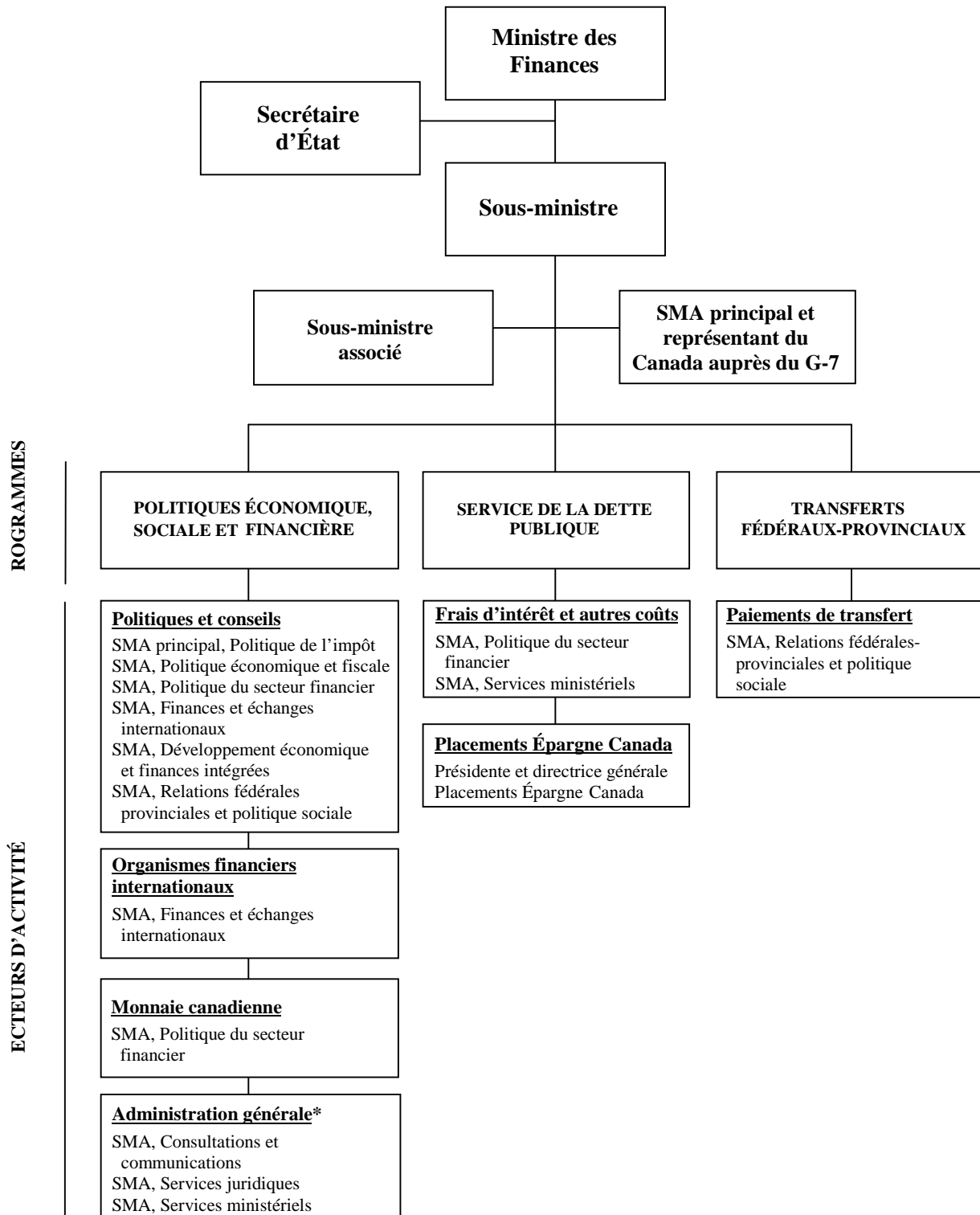
Une solide culture de professionnalisme et d'excellence règne au ministère des Finances. Nous sommes à la fois une organisation axée sur le savoir, un ministère à vocation stratégique et un organisme central. Nous pouvons compter sur des employés extrêmement compétents et des plus dévoués parce qu'ils sont convaincus que la fonction publique est à la fois différente et importante, et qu'ils peuvent contribuer de façon concrète au développement de leur pays.

Nos deux groupes d'employés les plus importants sont ceux des analystes et économistes (52 p. 100) et des gestionnaires (20 p. 100). Parmi les économistes et les analystes :

- la moyenne d'âge est de 35 ans;
- 52 p. 100 parlent le français et l'anglais;
- 30 p. 100 ont comme langue maternelle le français;
- 10 p. 100 se sont identifiés comme faisant partie d'une minorité visible.

Nos employés, de même que la culture et le milieu dans lesquels ils évoluent, constituent le principal actif du Ministère. Le défi de l'organisation est donc d'entretenir un milieu de travail propice au recrutement et au maintien en poste des employés les plus compétents. La direction du Ministère considère la gestion globale des ressources humaines comme une priorité stratégique et permanente et s'engage à exécuter le Plan des ressources humaines du Ministère.

## Structure des programmes, des secteurs d'activité et de l'organisation



\* Comprend aussi la gestion du Ministère

### 3. Cadre de planification

La principale priorité stratégique du Ministère consiste à aider le gouvernement à prendre les décisions les plus propices à une croissance économique vigoureuse et durable. Cette croissance permettra à la fois aux citoyens de profiter d'une amélioration soutenue de leur niveau de vie, et à l'État de disposer des ressources nécessaires à la prestation de services publics de haute qualité.

Le Ministère déploiera ces efforts dans un contexte jalonné de défis. Comme on a pu le constater à la lecture du discours du Trône du 30 janvier 2001, le Canada et les Canadiens sont appelés à être concurrentiels dans une économie mondiale où tout va de plus en plus vite et où la technologie règne en maître; à faire face aux incertitudes économiques chez nos partenaires commerciaux; à viser à une plus grande cohésion sociale dans le contexte d'une mondialisation croissante; et à promouvoir les intérêts et les valeurs du Canada sur la scène internationale.

La récente performance de l'économie canadienne a été impressionnante. Notre économie a enregistré une forte croissance en 2000, alors que le taux de chômage a atteint son plus bas niveau en 25 ans. En même temps, la moyenne du taux d'inflation du Canada au cours des cinq dernières années a été de 1,7 p. 100, soit bien au-dessous de la moyenne des pays du G-7. Tous les Canadiens peuvent être fiers du fort rendement de notre économie au cours des dernières années, mais nous devons demeurer vigilants. Le ralentissement de l'économie des États-Unis a été plus prononcé que prévu et l'incertitude quant à leurs perspectives économiques s'est accrue. Cette incertitude aura des répercussions sur l'économie mondiale. Dans ce contexte, si l'on tient compte de l'amélioration des données fondamentales de l'économie au cours des dernières années et des importantes réductions d'impôt qui sont entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2001, le Canada est bien placé pour faire face à un ralentissement de l'activité économique à court terme.

### 4. Dépenses prévues du Ministère

	Dépenses prévues 2000-2001*	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003
	(en millions de dollars)		
Budgétaire du Budget principal des dépenses (brut)	64 404,3	<b>68 916,7</b>	70 116,0
Non-budgétaire du Budget principal des dépenses (brut)†	462,1	<b>24,2</b>	26,3
Moins : Recettes disponibles	7,1	<b>7,4</b>	7,4
<b>Total du Budget principal des dépenses</b>	<b>64 859,3</b>	<b>68 933,5</b>	<b>70 134,9</b>
<b>Rajustements</b>	5 459,8	–	–
<b>Dépenses prévues nettes</b>	<b>70 319,1</b>	<b>68 933,5</b>	<b>70 134,9</b>
Moins : Recettes non disponibles	198,7	<b>100,8</b>	105,6
Plus : Coût des services reçus à titre gracieux	10,1	<b>11,3</b>	11,4
<b>Coût net du programme</b>	<b>70 130,5</b>	<b>68 844,0</b>	<b>70 040,7</b>
<b>Équivalents temps plein</b>	<b>811</b>	<b>793</b>	<b>791</b>

\* Ce montant reflète les prévisions les plus justes du total des dépenses prévues nettes à la fin de l'exercice courant.

† Les dépenses ont diminué par rapport à 2000-2001 parce que celles se rapportant à l'Association internationale de développement et à la Facilité de réduction de la pauvreté et de croissance du Fonds monétaire international ont été réduites.

Vous trouverez au tableau 1 de la section V du présent rapport la ventilation des dépenses prévues nettes et des équivalents temps plein par programme et par secteur d'activité.





## Section III : Plans, résultats et activités du Ministère

Toutes les activités du Ministère visent à *favoriser une croissance économique vigoureuse et durable*. Le tableau ci-dessous indique les engagements à l'égard des résultats clés. Les priorités clés et les activités qui permettront de respecter ces engagements sont décrites dans les pages suivantes.

### Résumé des engagements à l'égard des résultats clés

<i>Fournir aux Canadiens et aux Canadiennes</i>	<i>Qui se manifeste par</i>
<b>Un cadre budgétaire durable</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ des budgets équilibrés ou mieux, et une dette qui diminue</li> <li>✓ un contexte de faible inflation durable propice à la croissance</li> <li>✓ un régime fiscal équitable, efficient et concurrentiel</li> <li>✓ un programme efficace de gestion de la dette publique</li> </ul>
<b>La nouvelle économie du savoir</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ un programme d'innovation conçu pour la nouvelle économie du savoir</li> <li>✓ un secteur financier concurrentiel et sûr</li> <li>✓ un cadre stratégique propice à l'accès au capital</li> <li>✓ des programmes sectoriels propices à l'ajustement économique</li> </ul>
<b>Un avantage social pour le Canada</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ un soutien à la mise en œuvre des ententes sur la santé et le développement de la petite enfance</li> <li>✓ un système de transferts aux provinces qui est caractéristique d'une fédération solide</li> <li>✓ une aide au développement des compétences des Canadiens et des Canadiennes</li> <li>✓ des programmes sociaux durables</li> </ul>
<b>Un avantage mondial pour le Canada</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ un rôle clé dans la recherche d'un consensus à l'échelle internationale sur des réformes visant à promouvoir la stabilité mondiale et le partage des retombées de la mondialisation</li> <li>✓ la promotion des intérêts du Canada en matière de commerce international et d'investissement</li> <li>✓ un cadre stratégique qui contribue au développement durable</li> <li>✓ un rôle actif dans la promotion de l'image de marque du Canada à l'échelle internationale</li> </ul>

## Une croissance économique solide et durable

Les prochaines années constitueront une occasion unique de façonner l'économie canadienne au moins pour les dix prochaines années. La transformation économique du Canada se poursuit déjà depuis un certain temps, mais le rythme des changements nécessaires à la réussite s'accélère encore plus. L'effet combiné de la révolution de l'information et de la mondialisation, de même que la rapidité avec laquelle ces forces transforment le paysage économique, présente des possibilités uniques et des risques pour tous les pays. Le Canada est particulièrement bien placé pour exploiter ces possibilités.

La réussite à plus long terme dans la nouvelle économie mondiale du savoir passe par une approche intégrée. Cette démarche vise à faire du Canada un pays plus concurrentiel dans l'économie nord-américaine et mondiale convergente en accentuant ses points forts et en créant de nouveaux avantages au lieu d'imiter ce qui se fait ailleurs. Cette approche concertée devrait se traduire par un niveau de vie nettement plus élevé et par une qualité de vie améliorée. Bref, le Canada devrait devenir le pays où il est le plus agréable de vivre et de travailler.

### Un cadre budgétaire durable

- Après deux décennies de déficits, le gouvernement fédéral profite maintenant d'une période d'excédents. L'un des principaux objectifs de planification budgétaire des prochaines années consiste à garantir la mise en place d'une structure budgétaire durable.
- Le ralentissement économique observé à l'heure actuelle aux États-Unis soulève des inquiétudes. Il se révèle plus prononcé et plus important que prévu il y a quelques mois à peine. Vu l'ampleur des échanges commerciaux entre nos deux pays, cette situation touche nécessairement le Canada. Il faut donc absolument veiller à ce que la structure budgétaire établie puisse résister aux fluctuations cycliques inévitables de l'économie mondiale. Fort d'une saine combinaison de solides facteurs économiques fondamentaux (excédents budgétaires, faible inflation, réductions d'impôt et politiques prospectives), le Canada est mieux placé pour gérer les turbulences économiques qu'il ne l'a été pendant des décennies.
- La stabilité du cadre budgétaire jusqu'à la fin du mandat exige que le gouvernement veille à ce que les mesures de recettes et de dépenses qu'il adoptera soient conformes à des prévisions prudentes quant aux perspectives économiques.
- Depuis les dernières années, la révision, à plusieurs reprises et nettement à la hausse, des prévisions économiques, a dégagé les ressources supplémentaires requises pour l'exécution d'importantes nouvelles initiatives. Il est important de comprendre l'origine de ces bonnes nouvelles budgétaires : les prévisionnistes ont sous-estimé le rythme et l'ampleur de la reprise cyclique du Canada. Les dividendes budgétaires futurs devront surtout provenir de l'excédent des gains de productivité par rapport au taux qui leur est attribué dans la moyenne des prévisions à moyen terme du secteur privé contenues dans *l'Exposé économique et mise à jour budgétaire* de 2000.

## Résultat clé : Un cadre budgétaire durable

<i>Qui se manifeste par</i>	<i>Priorités clés</i>
<ul style="list-style-type: none"><li>✓ Des budgets équilibrés ou mieux, et une dette qui diminue</li><li>✓ Un contexte de faible inflation durable propice à la croissance</li><li>✓ Un régime fiscal équitable, efficient et concurrentiel</li> <li>✓ Un programme efficace de gestion de la dette publique</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Élaborer des options de politique économique et budgétaire en prévision du prochain budget</li><li>➤ Convenir des cibles d'inflation à moyen terme avec la Banque du Canada</li><li>➤ Exécuter le Plan quinquennal de réduction des impôts</li><li>➤ Améliorer la neutralité et la compétitivité internationales du régime d'impôt des sociétés</li><li>➤ Élargir le réseau des conventions fiscales</li><li>➤ Renouveler les ententes fédérales-provinciales-territoriales sur la perception de l'impôt sur le revenu</li><li>➤ Maintenir une structure de dette publique et une situation financière prudentes</li><li>➤ Améliorer les normes de liquidité et de transparence pour que le marché des titres du gouvernement du Canada continue de bien fonctionner</li><li>➤ Exécuter un programme dynamique et rentable de titres en diversifiant les canaux de vente et en dégageant des gains d'efficacité administrative</li></ul>

## La nouvelle économie du savoir

- L'innovation est un élément clé de la réussite dans la nouvelle économie du savoir. C'est aussi un domaine où le Canada est confronté à un réel défi parce que le potentiel d'innovation d'un pays est étroitement lié à sa capacité en matière de recherche. À l'heure actuelle, le Canada vient au quinzième rang parmi les pays de l'OCDE pour les investissements en recherche et développement en pourcentage du produit intérieur brut (PIB). L'adaptation de tous les secteurs de l'économie canadienne à la nouvelle économie du savoir nous obligera à faire une large place à l'innovation, particulièrement dans le secteur privé. De son côté, le gouvernement appuiera de manière adéquate la recherche et le développement de base et continuera de développer un régime fiscal et un cadre stratégique propices à l'entrepreneuriat, à l'innovation et à la prise de risques.
- Même si le Canada doit relever des défis de taille pour exploiter pleinement les possibilités qu'offre la nouvelle économie du savoir, le mouvement est maintenant bien amorcé. Le gouvernement fédéral a investi d'importantes sommes dans la recherche de base au cours des quatre dernières années. En outre, les modifications du régime fiscal découlant du budget de 2000 ([www.fin.gc.ca/budget00/tocf/2000/bud2000f.htm](http://www.fin.gc.ca/budget00/tocf/2000/bud2000f.htm)) et de l'*Énoncé économique et mise à jour budgétaire* de 2000 (<http://www.fin.gc.ca/tocf/2000/ec00f.htm>) sont nettement favorables à l'entrepreneuriat et à l'innovation.
- Le Canada doit veiller à ce que les marchés de capitaux soient efficaces et capables de soutenir la concurrence internationale pour servir les gens d'affaires et les consommateurs canadiens pendant au moins la prochaine décennie, ainsi que pour appuyer l'innovation et l'entrepreneuriat. Le secteur des services financiers est à la fois un intervenant de la nouvelle économie du savoir et un levier clé de cette économie et des méthodes de fonctionnement de tous les secteurs de l'économie. Les services financiers de pointe reposent sur l'information, sont axés sur la technologie et sont ciblés de manière stratégique (cherchant souvent une part du marché planétaire dans certains créneaux). La prospérité économique future du Canada dépendra de la capacité d'innover des marchés de capitaux.
- Enfin, il faut veiller à ce que les programmes gouvernementaux facilitent l'adaptation de tous les secteurs de l'économie à cette nouvelle réalité.

## Résultat clé : La nouvelle économie du savoir

<i>Qui se manifeste par</i>	<i>Priorités clés</i>
<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Un programme d'innovation conçu pour la nouvelle économie du savoir</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Stimuler la recherche et le développement dans tous les secteurs</li> <li>➤ Améliorer le cadre stratégique qui appuie la commercialisation de la recherche</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Un secteur financier concurrentiel et sûr</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Mettre en place un nouveau cadre stratégique pour le secteur des services financiers</li> <li>➤ Poursuivre la mise en place des mécanismes de lutte contre le blanchiment de fonds</li> <li>➤ Préserver la compétitivité internationale du cadre réglementaire des institutions financières canadiennes</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Un cadre stratégique propice à l'accès au capital</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Faciliter l'accès aux capitaux d'amorce</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Des programmes sectoriels propices à l'ajustement économique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Veiller à ce que les programmes gouvernementaux facilitent l'adaptation de tous les secteurs de l'économie à la nouvelle réalité technologique et planétaire</li> </ul>

## Un avantage social pour le Canada

- Pour devenir et demeurer prospère dans la nouvelle économie du savoir, il faut disposer de programmes sociaux de base et de valeurs correspondantes qui appuient, enrichissent et soutiennent une économie et une société du savoir. La qualité des collectivités, la qualité des soins de santé, la qualité de l'éducation, la qualité du filet de sécurité sociale et l'égalité des chances sont autant d'éléments nécessaires à l'établissement d'économies et de sociétés du savoir d'envergure internationale. La création d'un avantage social renforce l'avantage économique d'un pays. En outre, une économie vigoureuse et productive génère les ressources permettant de réinvestir constamment dans l'infrastructure sociale de base. Bref, les économies du savoir prospères sont des sociétés qui font une large place à la qualité de vie.
- Dans la nouvelle économie du savoir, les travailleurs du savoir constituent une ressource clé. L'accès à une main-d'œuvre très spécialisée et innovatrice constitue de plus en plus un avantage concurrentiel déterminant. Le développement rapide des nouvelles économies s'accompagne d'une redéfinition des compétences relatives à l'employabilité dans tous les secteurs de l'économie. Le défi consiste non seulement à accroître le bassin de travailleurs du savoir au Canada, mais aussi à mettre l'accent sur les compétences, le maintien en poste et l'apprentissage permanent des personnes qui composent ce bassin.
- Il faudra également réaliser des progrès substantiels à l'égard d'importantes questions d'actualité en matière de politique sociale pour :
  - appuyer la mise en œuvre des ententes sur les soins de santé et le développement de la petite enfance;
  - mettre en place un système durable de transferts aux provinces à l'appui d'une fédération solide;
  - appuyer le développement des compétences des Canadiens et des Canadiennes;
  - offrir des programmes sociaux durables.

## Résultat clé : Un avantage social pour le Canada

<i>Qui se manifeste par</i>	<i>Priorités clés</i>
<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Un soutien à la mise en œuvre des ententes sur la santé et le développement de la petite enfance</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Verser aux provinces et aux territoires 23,4 milliards de dollars en vertu du TCSPS au cours des cinq prochaines années pour appuyer le renouvellement du système de soins de santé, ainsi qu'améliorer et élargir les programmes de développement de la petite enfance</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Un système de transferts aux provinces qui est caractéristique d'une fédération solide</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Poursuivre l'examen du programme de péréquation et de la formule de financement des territoires pour faire place aux nouveaux mécanismes en 2004-2005</li> <li>➤ Prendre les mesures qui s'imposent pour relever le plafond de péréquation pour 1999-2000</li> <li>➤ Administrer les programmes de transfert de manière efficiente, et verser aux provinces les montants appropriés en temps opportun, conformément aux dispositions législatives et réglementaires pertinentes.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Une aide au développement des compétences des Canadiens et des Canadiennes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Collaborer avec Développement des ressources humaines Canada et d'autres ministères clés à l'élaboration et à la mise en place de politiques permettant aux Canadiens et aux Canadiennes d'accroître leurs compétences.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Des programmes sociaux durables</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Lancer le prochain examen triennal de la situation financière du Régime de pensions du Canada (RPC)</li> </ul>

## Un avantage mondial pour le Canada

- La mondialisation n'est pas un phénomène nouveau, mais l'interaction des « forces de la mondialisation » avec la technologie, et plus particulièrement les nouvelles technologies de l'information et des communications, s'est accélérée et étendue depuis une décennie. Cette réalité a profondément transformé notre perception des « marchés efficaces » de biens et de services, mène à l'élimination du problème de la distance, redéfinit la conduite des affaires et a donné naissance à un marché véritablement mondial des capitaux. Elle a aussi engendré de véritables multinationales, et l'on assiste maintenant à la naissance d'organismes non gouvernementaux (ONG) supranationaux. Bref, cette nouvelle réalité redéfinit les rapports entre les citoyens, les entreprises, l'État et les organisations internationales.
- Si l'on considère le mandat, le Canada est bien placé pour jouer un rôle de chef de file dans l'élaboration des nouvelles règles du jeu à l'échelle internationale et faire en sorte de tirer avantage de la nouvelle économie mondiale. Puisqu'il préside le G-20 (<http://www.g20.org/indexf.html>) et siège à d'autres tribunes, le Canada cherchera à dégager des consensus sur des réformes visant à stimuler la croissance mondiale, la stabilité financière et le partage des retombées de la mondialisation. Il s'efforcera également de renforcer le système de commerce international fondé sur les règles. Il fera la promotion de ses intérêts en matière de commerce et d'investissement dans le cadre de négociations, notamment au sein de l'Organisation mondiale du commerce et en prévision de l'établissement de la Zone de libre-échange des Amériques, par l'utilisation adéquate des mécanismes de règlement des différends.
- L'image de marque a son importance. Nous croyons que l'exploitation des avantages suscités par une véritable mondialisation des marchés dépendra à la fois d'un cadre stratégique amélioré et d'une bien meilleure compréhension des avantages du Canada de la part des investisseurs et des marchés internationaux.



## Résultat clé : Un avantage mondial pour le Canada

<i>Qui se manifeste par</i>	<i>Priorités clés</i>
<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Un rôle clé dans la recherche d'un consensus à l'échelle internationale sur des réformes visant à promouvoir la stabilité mondiale et le partage des retombées de la mondialisation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Fournir une aide au Ministre en sa qualité de président du G-20 et de la réunion des ministres des Finances de l'hémisphère occidental, et l'aider à se préparer à présider la réunion du G-7, en 2002</li> <li>➤ Collaborer avec le Fonds monétaire international et la Banque mondiale à la mise au point des outils nécessaires à la prévention et à la gestion des crises financières et économiques</li> <li>➤ Faire preuve de leadership dans le cadre des efforts multilatéraux et bilatéraux axés sur une réduction opportune de la dette des pays admissibles les plus pauvres et les plus lourdement endettés</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ La promotion des intérêts du Canada en matière de commerce international et d'investissement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Améliorer les règles de l'OMC et de l'Accord de libre-échange nord-américain sur le commerce international; participer activement aux négociations bilatérales et régionales sur le libre-échange et d'autres questions comme les services et l'agriculture; contribuer au règlement des différends en matière de commerce et d'investissement</li> <li>➤ Veiller à ce que les politiques tarifaires et de recours commerciaux appuient et rehaussent la compétitivité des entreprises canadiennes</li> <li>➤ Développer de nouveaux modes de financement qui aideront le Canada à exploiter les débouchés en matière de commerce international et d'investissement étranger</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Un cadre stratégique qui contribue au développement durable</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Collaborer avec la Banque mondiale, les banques régionales de développement et d'autres institutions pour appuyer la réduction de la pauvreté par l'entremise du développement durable</li> <li>➤ Poursuivre l'analyse des régimes nationaux de droits d'émission échangeables</li> <li>➤ Formuler, avec d'autres ministères, des propositions de dépenses et de mesures réglementaires à caractère environnemental</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Un rôle actif dans la promotion de l'image de marque du Canada à l'échelle internationale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Élaborer des initiatives pour faire mieux connaître les rouages de l'économie canadienne à l'étranger</li> </ul>



## Section IV : Initiatives horizontales

### Initiatives législatives et réglementaires

Lois et/ou règlements	Résultats escomptés
<p>Projet de loi de mise en œuvre des modifications aux lois sur le secteur financier comme le précise le rapport intitulé <i>La réforme du secteur des services financiers canadien : Un cadre pour l'avenir</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Ce projet de loi a été présenté à nouveau au Parlement le 7 février 2001.</li> </ul>
<p><i>Tarif des douanes</i> – Le <i>Tarif</i> renferme de nombreuses dispositions autorisant le gouvernement à répondre constamment aux besoins de compétitivité de l'industrie canadienne et de faire respecter les droits et les obligations du Canada conformément aux ententes et aux accords internationaux auxquels il souscrit.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Au moyen de décrets et de dispositions réglementaires, le gouvernement interviendra si nécessaire pour répondre aux besoins de compétitivité de l'industrie canadienne et faire respecter les droits et les obligations du Canada en application des ententes et des accords internationaux.</li> </ul>
<p><i>Loi sur les mesures spéciales d'importation</i> – Cette loi et son règlement d'application ont été modifiés en 2000 pour donner suite aux recommandations contenues dans un rapport du Parlement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Le gouvernement surveillera l'application des récentes modifications du régime des recours commerciaux pour veiller à ce qu'il fonctionne comme prévu et corriger toute situation fortuite que ces changements pourraient engendrer.</li> </ul>
<p>Législation sur la taxe de vente et la taxe d'accise – Un projet de loi sera déposé pour instaurer des mesures relatives à la taxe sur les produits et services et à la taxe de vente harmonisée (TPS/TVH) et la taxe sur les exportations de produits du tabac proposées dans le budget du 28 février 2000. Des mesures législatives seront également proposées pour mettre en œuvre d'autres modifications techniques de la taxe de vente annoncées le 4 octobre 2000.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Ces changements amélioreront le fonctionnement et l'équité du régime fiscal dans ces domaines, donneront suite aux préoccupations de l'industrie et protégeront la compétitivité des entreprises canadiennes, élimineront certaines anomalies que présente le régime fiscal actuel, protégeront les recettes et veilleront à ce que la législation produise les effets stratégiques escomptés.</li> </ul>

Lois et/ou règlements	Résultats escomptés
<p><i>Loi sur la taxe d'accise</i> et règlement pris en application de la partie IX de la Loi (TPS/TVH) – D'autres modifications pourraient être apportées de temps à autres à la <i>Loi sur la taxe d'accise</i> et au règlement pris en application de la partie IX de la Loi pour corriger des problèmes stratégiques ou techniques nouveaux.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Au moyen de ces modifications, le gouvernement réglera des problèmes techniques, éclaircira des dispositions ambiguës, donnera suite aux décisions des tribunaux, tiendra compte d'autres modifications législatives ou y réagira, et mettra en œuvre des changements de politique (y compris des modifications qui pourraient être annoncées par voie de communiqué).</li> </ul>
<p><i>Loi sur l'accise</i> et règles et règlements connexes – Nouveau cadre législatif régissant la taxation fédérale des spiritueux, du vin et des produits du tabac.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Les nouvelles mesures remplaceront la loi désuète actuelle et le régime administratif complexe en vigueur par une structure fiscale moderne et souple qui tient compte des besoins de l'industrie et du gouvernement.</li> </ul>
<p>Modification de la <i>Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces</i> pour éliminer le plafond des paiements de péréquation pour l'exercice 1999-2000.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Ce projet de loi donnera suite à l'engagement d'éliminer le plafond des paiements de péréquation pour l'exercice 1999-2000 qu'a pris le Premier ministre.</li> </ul>
<p>Modifications de l'impôt sur le revenu relatives aux entités de placement étrangères et aux fiducies étrangères.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Ce nouveau projet de loi mettra en œuvre les propositions formulées dans le budget de 1999 pour resserrer le régime fiscal des fiducies étrangères et des fonds de placement; il doit être publié au printemps de 2001 et entrer en vigueur en 2002.</li> </ul>
<p>Mise en œuvre des conventions fiscales</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Le gouvernement déposera un projet de loi pour approuver et mettre en œuvre des conventions fiscales nouvelles et modifiées entre le Canada et d'autres pays.</li> </ul>

Lois et/ou règlements	Résultats escomptés
<p>Projet de loi de 2000 visant l'impôt sur le revenu</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Le gouvernement déposera un projet de loi détaillé en matière d'impôt sur le revenu qui comprendra : <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ les dispositions nécessaires à la mise en place des mesures fiscales annoncées dans le budget de 2000;</li> <li>◆ des dispositions pour mettre en œuvre les mesures d'impôt sur le revenu annoncées dans l'<i>Énoncé économique et mise à jour budgétaire</i> d'octobre 2000;</li> <li>◆ des dispositions qui figuraient dans l'ancien projet de loi C-43 de 2000 (le « projet de loi technique de 2000 » qui renfermait les propositions techniques de novembre 1999, les mesures législatives en matière d'impôt sur le revenu visant la migration des contribuables et les modifications de l'impôt sur le revenu permettant d'instaurer l'accord intervenu à l'égard du projet de loi C-55 concernant le coût de la publicité dans les périodiques étrangers);</li> <li>◆ les dispositions nécessaires à la mise en œuvre d'autres initiatives d'impôt sur le revenu proposées en 2000 (y compris les dispositions en matière d'impôt sur le revenu concernant les succursales de banques étrangères et les règles sur l'assujettissement des comédiens étrangers à l'impôt).</li> </ul> </li> </ul>
<p>Diffusion possible, en 2001, d'un projet de loi technique en matière d'impôt sur le revenu</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Sous réserve des nécessités du service, le Ministère pourrait publier d'autres propositions techniques modifiant l'impôt sur le revenu aux fins de consultation.</li> </ul>

<b>Lois et/ou règlements</b>	<b>Résultats escomptés</b>
<p><i>Loi sur le recyclage des produits de la criminalité</i></p> <p>Des dispositions réglementaires nécessaires à la mise en œuvre de certaines dispositions de cette nouvelle loi, qui a reçu la sanction royale en juin 2000, seront édictées.</p> <p>Des dispositions législatives modifiant la Loi seront déposées à nouveau.</p>	<ul style="list-style-type: none"><li>◆ Cette nouvelle loi et son règlement d'application renforceront les mesures de lutte contre le blanchiment de fonds en vigueur au Canada en ajoutant des mécanismes pour améliorer la détection du blanchiment de fonds et y faire échec.</li><li>◆ La nouvelle législation donnera suite à l'engagement que le gouvernement a pris envers le Sénat de déposer des modifications pour donner suite aux préoccupations de ce dernier.</li></ul>

## **Stratégie de développement durable**

Le ministère des Finances Canada, avec 27 autres ministères fédéraux, a présenté sa première stratégie de développement durable (SDD) au Parlement en décembre 1997. La première SDD du Ministère a constitué un outil précieux pour illustrer de quelle façon les plans économiques et financiers du gouvernement fédéral contribuent à la durabilité du point de vue de l'environnement au Canada. La stratégie expliquait également l'approche adoptée par le Ministère et la contribution aux objectifs environnementaux et aux enjeux internationaux du développement durable, en plus de montrer comment nous entendons améliorer notre performance environnementale dans l'exercice de nos activités.

Le Ministère a maintenant publié sa nouvelle SDD pour 2001-2003. Cette stratégie repose sur les assises solides établies par la SDD de 1997 et sur les progrès accomplis par le Ministère et l'ensemble du gouvernement au cours des trois dernières années au chapitre de la promotion du développement durable. La stratégie de 2001-2003 est axée sur les secteurs prioritaires où le Ministère peut apporter une contribution unique et importante au développement durable, au Canada, comme à l'échelle internationale. Elle se fonde sur l'orientation exhaustive établie par le commissaire à l'environnement et au développement durable, ainsi que par d'autres ministères et intervenants, et elle a été façonnée par l'expérience acquise par le Ministère et les leçons apprises.

Les mesures exposées dans cette stratégie appuient les deux principaux objectifs du Ministère en matière de développement durable pour 2001-2003 : assurer l'équité entre les générations et intégrer plus étroitement les enjeux et les objectifs économiques, sociaux et environnementaux à l'élaboration des politiques. Pour réaliser ces objectifs, le Ministère a établi quatre aspects ou « questions clés » sur lesquels il fondera son action dans les trois prochaines années : bâtir un avenir durable; intégrer l'économie et l'environnement; favoriser le développement durable dans l'économie mondiale et rendre les opérations plus écologiques. Le Ministère a également renouvelé son approche en vue d'exécuter sa stratégie, notamment en désignant un champion ministériel du développement durable et en attribuant de nouveaux rôles à la haute direction et aux fonctionnaires en vue d'assurer la mise en œuvre de la stratégie.

La Stratégie de développement durable du Ministère, incluant le plan d'action pour 2001-2003 qui s'y rattache, se trouve à l'adresse suivante :  
<http://www.fin.gc.ca/tocf/2001/sds2001f.html>.

## **Gouvernement en direct**

Comme on pouvait le lire dans son *Rapport ministériel sur le rendement de 1999-2000*, le Ministère a atteint l'objectif de la première étape de Gouvernement en direct, qui consistait à diffuser en direct de l'information sur tous ses programmes et services clés, à donner accès aux différents formulaires par voie électronique et à fournir un accusé de réception par courriel, par l'intermédiaire de son site Web, avant le 31 décembre 2000.

Le seul programme qu'exécute le Ministère, celui des transferts aux provinces et aux territoires, satisfait déjà entièrement aux exigences de la deuxième étape de Gouvernement en direct, qui portent sur l'exécution en direct des programmes et des services de manière sécuritaire d'ici 2004. En outre, puisque les extraits du Ministère se composent en bonne partie de documents d'information comme le budget, auquel le public a déjà accès sur le site Web du Ministère, ce dernier est également réputé se conformer aux exigences du volet « service ». Le Ministère continuera de participer au développement et à la promotion de l'intégration et du regroupement axés sur les clients, qui caractérisent Gouvernement en direct.



## **Section V : Renseignements financiers**

**Tableau 1 :** Dépenses nettes prévues et équivalents temps plein

**Tableau 2 :** Sommaire des paiements de transfert

**Tableau 3 :** Renseignements sur les paiements de transfert

**Tableau 4 :** Source de recettes disponibles et non disponibles

**Tableau 5 :** Coût net des programmes pour l'année budgétaire

**Tableau 6 :** Prêts, investissements et avances par programme et par secteur d'activité

**Tableau 1 : Dépenses nettes prévues et équivalents temps plein**

Programme/Secteur d'activité	Dépenses prévues 2000-2001		Dépenses prévues 2001-2002		Dépenses prévues 2002-2003	
	Millions \$	ETP	Millions \$	ETP	Millions \$	ETP
<b>Programme des politiques économique, sociale et financière</b>						
Politiques et conseils*	49,9	559	<b>52,8</b>	<b>541</b>	53,2	539
Organismes financiers internationaux† ‡	1 260,6	–	<b>652,7</b>	–	569,7	–
Monnaie canadienne	95,7	–	<b>41,0</b>	–	45,0	–
Administration générale*	39,9	252	<b>29,0</b>	<b>252</b>	29,0	252
	1 446,1	811	<b>775,5</b>	<b>793</b>	696,9	791
<b>Programme du service de la dette publique</b>						
Intérêt et autres coûts	42 036,0	–	<b>41 527,0</b>	–	41 052,0	–
Placements Épargne Canada	164,0	–	<b>173,0</b>	–	148,0	–
	42 200,0	–	<b>41 700,0</b>	–	41 200,0	–
<b>Programme fédéral de transferts aux provinces</b>						
Paiements de transfert	26 673,0	–	<b>26 458,0</b>	–	28 238,0	–
	26 673,0	–	<b>26 458,0</b>	–	28 238,0	–
<b>TOTAL</b>	<b>70 319,1</b>	<b>811</b>	<b>68 933,5</b>	<b>793</b>	<b>70 134,9</b>	<b>791</b>

\* Comprend un virement entre secteurs d'activité n'apparaissant pas à la partie II du Budget principal des dépenses.

† Comprend les postes budgétaires et non budgétaires.

‡ Les dépenses ont diminué par rapport à 2000-2001 parce que celles se rapportant à l'Association internationale de développement et à la Facilité de réduction de la pauvreté et de croissance du Fonds monétaire international ont été réduites.

**Tableau 2 : Sommaire des paiements de transfert**

	Dépenses prévues 2000-2001	<b>Dépenses prévues 2001-2002</b>	Dépenses prévues 2002-2003
(en millions de dollars)			
<b>Subventions</b>			
Organismes financiers internationaux	175,0	<b>161,0</b>	161,0
<b>Total des subventions</b>	175,0	<b>161,0</b>	161,0
<b>Contributions</b>			
Organismes financiers internationaux	170,0	<b>165,0</b>	165,0
<b>Total des contributions</b>	170,0	<b>165,0</b>	165,0
<b>Autres paiements de transfert</b>			
Organismes financiers internationaux*	447,1	<b>302,5</b>	217,3
Paiements fédéraux de transfert aux provinces (composante en espèces)†	26 673,0	<b>26 458,0</b>	28 238,0
<b>Total des autres paiements de transfert</b>	27 120,1	<b>26 760,5</b>	28 455,3
<b>Total des paiements de transfert</b>	27 465,1	<b>27 086,5</b>	28 781,3

\* Les dépenses ont diminué par rapport à 2000-2001 parce que celles se rapportant à l'Association internationale de développement ont été réduites.

† Le montant indiqué dans la colonne des dépenses prévues pour 2001-2002 correspond à la contribution en espèces autorisée par la partie V de la *Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces*. Le tableau suivant indique la contribution fédérale totale au Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (TCSPC), points d'impôt compris.

	(en millions de dollars)
Total des paiements de transfert – Budget principal des dépenses	17 300,0
Plus points d'impôt	15 807,0
<b>Total</b>	<b>33 107,0</b>

**Tableau 3 : Renseignements sur les paiements de transfert**

Programme des politiques économique, sociale et financière	
<i>Secteur d'activité Organismes financiers internationaux</i>	
<b>Objectif :</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Administer de façon responsable les souscriptions du Canada aux organismes financiers internationaux et les obligations qui s'y rattachent</li> </ul>	
<b>Résultats prévus :</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Assurer une utilisation efficiente des ressources pour favoriser la croissance et le développement équitable de l'économie mondiale</li> </ul>	
<b>Jalons :</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Dépôt annuel au Parlement, en mars, du <i>Rapport sur les opérations effectuées en vertu de la Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes</i></li> </ul>	
Programme fédéral de transferts aux provinces	
<i>Secteur d'activité Paiements de transfert</i>	
<b>Objectif :</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Effectuer des paiements de transfert conformément aux lois ayant trait au Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (TCSPS), la péréquation et les autres transferts, et conformément aux ententes sur le financement global des territoires</li> </ul>	
<b>Résultats prévus :</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Administration efficace et efficiente du programme</li> </ul>	
<b>Jalons :</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Paiements opportuns et exacts conformes aux exigences réglementaires</li> </ul>	

**Tableau 4 : Source de recettes disponibles et non disponibles**

	Dépenses prévues 2000-2001	<b>Dépenses prévues 2001-2002</b>	Dépenses prévues 2002-2003
(en millions de dollars)			
<b>Recettes disponibles</b>			
Programme des politiques économique, sociale et financière	9,7	<b>7,4</b>	7,4
<b>Total des recettes disponibles</b>	<b>9,7</b>	<b>7,4</b>	<b>7,4</b>
<b>Recettes non disponibles</b>			
Programme des politiques économique, sociale et financière*	198,7	<b>100,8</b>	105,6
<b>Total des recettes non disponibles</b>	<b>198,7</b>	<b>100,8</b>	<b>105,6</b>
<b>Total des recettes</b>	<b>208,4</b>	<b>108,2</b>	<b>113,0</b>

\* Les recettes sont réduites en raison de la baisse prévue des ventes et de la production de monnaie canadienne avec la fin du projet des pièces du millénaire.

**Tableau 5 : Coût net des programmes pour l'année budgétaire**

	Programme des politiques économique, sociale et financière	Programme du service de la dette publique	Programme fédéral de transferts aux provinces	Total
(en millions de dollars)				
<b>Dépenses nettes prévues</b>	<b>775,5</b>	<b>41 700,0</b>	<b>26 458,0</b>	<b>68 933,5</b>
Plus :				
<i>Services reçus à titre gracieux</i>				
Installations fournies par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada	5,6			<b>5,6</b>
Cotisations visant la part des employés des primes d'assurance et les coûts payés par le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada	3,5			<b>3,5</b>
Contributions au régime d'invalidité des employés fournies par Développement des ressources humaines Canada	0,0			<b>0,0</b>
Traitements et coûts connexes des services juridiques fournis par le ministère de la Justice Canada	2,2			<b>2,2</b>
<b>Coût total du Programme</b>	<b>786,8</b>	<b>41 700,0</b>	<b>26 458,0</b>	<b>68 944,8</b>
Moins :				
Recettes non disponibles	100,8			<b>100,8</b>
<b>Total des recettes</b>	<b>100,8</b>			<b>100,8</b>
<b>Coût net du Programme pour 2001-2002</b>	<b>686,0</b>	<b>41 700,0</b>	<b>26 458,0</b>	<b>68 844,0</b>

**Tableau 6 : Prêts, investissements et avances par programme et par secteur d'activité**

	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003
(en millions de dollars)			
<b>Programme des politiques économique, sociale et financière</b>			
Organismes financiers internationaux*	468,5	<b>24,2</b>	26,3

\* Les dépenses ont diminué par rapport à 2000-2001 parce que celles se rapportant à l'Association internationale de développement ont été réduites.



## Section VI : Autres renseignements

### Rapports législatifs et ministériels

---

*Budget fédéral canadien*

*Dépenses fiscales et évaluations du gouvernement du Canada*

*Économies en bref – Trimestriel*

*Mise à jour économique et financière*

*Rapport annuel du ministre des Finances au Parlement sur les opérations du compte du fonds des changes*

*Rapport financier annuel du gouvernement du Canada et Tableaux de référence financiers*

*Rapport ministériel sur le rendement*

*Rapport sur les activités exécutées en vertu de la Loi sur l'accord portant création de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement*

*Rapport sur les opérations effectuées en vertu de la Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes*

*Rapport sur les plans et les priorités*

*Rapport sur la gestion de la dette*

*Revue financière – Mensuel*

*Stratégie de développement durable*

*Stratégie de gestion de la dette*

*Titres du gouvernement du Canada – Trimestriel*

---

Centre de distribution  
300, avenue Laurier Ouest  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0G5  
Tél. : (613) 995-2855

Ces rapports se trouvent sur le site Web du ministère des Finances Canada à l'adresse suivante : <http://www.fin.gc.ca>.





## Annexe : Correspondance entre les résultats clés et les secteurs d'activité

Programme/Secteur d'activité* → Résultats clés↓	Programme des politiques économique, sociale et financière			Programme du service de la dette publique		Programme fédéral de transferts aux provinces
	Politiques et conseils	Organismes financiers internationaux	Monnaie canadienne	Intérêt et autres coûts	PEC	Paiements de transfert
<b><i>Un cadre budgétaire durable</i></b>						
<ul style="list-style-type: none"> <li>● des budgets équilibrés ou mieux et une dette qui diminue</li> <li>● un contexte de faible inflation durable propice à la croissance</li> <li>● un régime fiscal équitable, efficient et concurrentiel</li> <li>● un programme efficace de gestion de la dette publique</li> </ul>	✓	✓	✓			
<b><i>La nouvelle économie du savoir</i></b>						
<ul style="list-style-type: none"> <li>● un programme d'innovation conçu pour la nouvelle économie du savoir</li> <li>● un secteur financier concurrentiel et sûr</li> <li>● un cadre stratégique propice à l'accès au capital</li> <li>● des programmes sectoriels propices à l'ajustement économique</li> </ul>	✓					
<b><i>Un avantage social pour le Canada</i></b>						
<ul style="list-style-type: none"> <li>● un soutien à la mise en œuvre des ententes sur la santé et le développement de la petite enfance</li> <li>● un système de transferts aux provinces qui est caractéristique d'une fédération solide</li> <li>● une aide au développement des compétences des Canadiens et des Canadiennes</li> <li>● des programmes sociaux durables</li> </ul>	✓					✓
	✓					✓
	✓					✓
	✓					✓

Programme/Secteur d'activité* → Résultats clés↓	Programme des politiques économique, sociale et financière			Programme du service de la dette publique		Programme fédéral de transferts aux provinces
	Politiques et conseils	Organismes financiers internationaux	Monnaie canadienne	Intérêt et autres coûts	PEC	Paiements de transfert
<b><i>Un avantage mondial pour le Canada</i></b>						
<ul style="list-style-type: none"> <li>● un rôle clé dans la recherche d'un consensus à l'échelle internationale sur des réformes visant à promouvoir la stabilité mondiale et le partage des retombées de la mondialisation</li> <li>● la promotion des intérêts du Canada en matière de commerce international et d'investissement</li> <li>● un cadre stratégique qui contribue au développement durable</li> <li>● un rôle actif dans la promotion de l'image de marque du Canada à l'échelle internationale</li> </ul>	✓	✓				

\* Vous trouverez au tableau 1 de la section V du présent rapport des précisions sur les ressources consacrées aux programmes et aux secteurs d'activité.